

Schéma départemental des enseignements artistiques

2024-2028



Hautes-Alpes
le département

EDITORIAL

Compétence obligatoire du Département, le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques n'en est pas moins vécu comme une démarche tout à fait spontanée et absolument nécessaire par l'Assemblée départementale dans son ensemble et par les équipes qui sont amenées à le mettre en œuvre.

Il a fait, en cette année 2024, l'objet d'une révision très profonde, l'objectif étant de l'inscrire pleinement dans son temps et de l'adapter aux nombreuses évolutions récentes de notre société.

Son objet reste qu'il doit dessiner le territoire culturel de l'éducation artistique des Hautes-Alpes, tout en intégrant les préoccupations du moment et d'antan ; notamment l'environnement et toujours la démocratisation de la culture, synonyme de plein épanouissement pour l'individu et de cohésion pour la société.

Pour cela, une phase de diagnostic a été engagée. De multiples discussions ont suivi avec les acteurs de l'enseignement artistique eux-mêmes, notamment les écoles de musique de notre territoire. Ils ont naturellement contribué à la très grande nouveauté de ce nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et à la grande pertinence de ses propositions.

Ce Schéma décline, en reflet du Schéma de la Culture qui en est le cadre, des valeurs fondamentales qui sont les suivantes : l'équité territoriale, la transmission, l'inclusion, l'épanouissement, le développement durable.

Il adresse, dans son programme et sa stratégie d'agir, les caractéristiques de la ruralité qui demande des moyens, des idées, des façons de faire un peu différentes.

Certains critères d'exigence sont mis en avant aussi, pour aider à l'attribution des subventions de manière équitable et efficiente.

Nos remerciements vont à l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet. Notamment aux équipes du CEDRA et à leur Directrice, Emmanuelle Allamanno.

Nous souhaitons, ainsi que l'ensemble des élus départementaux, que ce Schéma soit désormais l'outil de stimulation et de soutien à même de déployer largement dans notre département l'enseignement artistique auprès de tous.

Jean-Marie Bernard,
Président du Département

Bernadette Saudemont,
Vice-Présidente chargée de la Culture

LES AXES DU SCHÉMA

Le SDEA 2024-2028 vise à structurer l'offre d'enseignement artistique sur le territoire haut-alpin et à favoriser la pratique artistique, en agissant sur les différents leviers que sont le soutien financier des structures d'enseignement, leur mise en réseau, le développement de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), la contribution à la réflexion pédagogique et à l'évolution des pratiques. Structuré autour de 3 axes, 10 objectifs opérationnels et 12 fiches actions, il s'organise de la façon suivante :

Poursuivre la structuration de l'enseignement artistique sur le territoire

À travers différents dispositifs, le Département accompagne la diversité des structures d'enseignement, afin d'avoir une proposition complète, pérenne et connue des habitants.

- **1^{er} objectif** : Accompagner l'offre d'enseignement.
- **2^{ème} objectif** : Affirmer la qualité de l'enseignement artistique proposé.
- **3^{ème} objectif** : Fédérer les établissements d'enseignement artistique.
- **4^{ème} objectif** : Améliorer la (re)connaissance des écoles et de leurs actions.

Favoriser le parcours artistique des habitants

Le Département veille à la diffusion d'un enseignement artistique élargi et accessible au plus grand nombre, afin de permettre à tous les haut-alpins qui le souhaitent, de s'inscrire dans un parcours culturel et artistique.

- **1^{er} objectif** : Favoriser l'accessibilité financière à l'enseignement artistique.
- **2^{ème} objectif** : Favoriser l'accessibilité géographique à l'enseignement artistique, dans un contexte de responsabilité environnementale.
- **3^{ème} objectif** : Faciliter l'inclusion du plus grand nombre à l'enseignement artistique.

Encourager l'ouverture et la diversité

Dans le cadre d'évolutions de la pratique et des attentes des habitants en matière de culture, notamment de la jeunesse, il est important de porter une réflexion sur les propositions pédagogiques et artistiques. Développer l'autonomie, le plaisir et la créativité autour de la pratique artistique. L'enjeu est aussi de renforcer le lien entre l'enseignement artistique et la pratique en amateur d'une part, ainsi que la création et la diffusion d'autre part.

- **1^{er} objectif** : Valoriser les pédagogies et les projets expérimentaux (projets pilotes).
- **2^{ème} objectif** : Favoriser la pratique en amateur.
- **3^{ème} objectif** : Soutenir la création artistique et la diffusion.

DES VALEURS ET DES PRINCIPES :

- ▾ Équité
- ▾ Transmission
- ▾ Inclusion
- ▾ Épanouissement
- ▾ Développement durable

UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN :

- ▾ Coordination du Schéma, animation, conseil et ingénierie

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER :

- ▾ Subvention de fonctionnement
- ▾ Aide aux projets
- ▾ Aide à la mobilité pour les enseignants
- ▾ Aide pour la formation diplômante des enseignants
- ▾ Bourses pour les élèves
- ▾ Évaluations départementales
- ▾ Prise en charge directe pour des projets départementaux

DES OUTILS :

- ▾ 12 fiches actions
- ▾ Groupes de travail
- ▾ Plateforme numérique de partage d'informations
- ▾ Site internet du CEDRA
- ▾ Création d'annuaires
- ▾ Formations
- ▾ Mutualisation de moyens
- ▾ Rencontre annuelle avec l'ensemble des écoles
- ▾ Conventions individualisées

LE RÉSEAU :

- ▾ Échanges entre pairs
- ▾ Mise en réseau entre acteurs du territoire

DES PRATIQUES ET DU PUBLIC :

- ▾ Pratique artistique
- ▾ Pratique en amateur
- ▾ Éducation artistique et culturelle
- ▾ Des habitants